



Objet : Projet halle multisports et reprise piste athlétisme – Demandes de financement
EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. LALLEMENT. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir C. TAVEL). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER. ILBERT. MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). RUBIER. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée l'approbation par le conseil communautaire, le 23 mai dernier, du projet de construction d'une halle multisports et d'une nouvelle piste d'athlétisme pour un montant prévisionnel de 2 136 438 € HT (Coût d'opération) ainsi que les demandes de financements afférentes auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Département ;

Explique qu'après ajustements techniques liés à des enjeux de sécurité et de responsabilité des enseignants dans le cadre de l'occupation de l'équipement par le Collège de l'Epine ou par les associations sportives, le coût d'opération est estimé 1 975 204 € HT ;

Présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
			Estimation basse	Estimation haute
Travaux	1 873 476,50 €	Département Savoie / ESUC	592 561,20 €	921 827,71 €
MOE, Etudes et CT - CSPS	101 727,50 €	Département Savoie / Contrat départemental	200 000,00 €	
		Etat / ANS ou DETR - DSIL	270 000,00 €	395 040,80 €
		Sous-Total aides	1 062 561,20 €	1 516 868,51 €
			54%	77%
		Autofinancement CCLA	912 642,80 €	458 335,49 €
			46%	23%
TOTAL DEPENSES	1 975 204,00 €	TOTAL RECETTES	1 975 204,00 €	

Invite le conseil communautaire à délibérer pour

- Approuver le projet et arrêter le montant d'opération,
- Solliciter l'aide du CD73 au titre des Equipements Sportifs Utilisés par les Collèges (ESUC) et du contrat départemental, ainsi que de l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif « Plan 5000 équipements – Génération 2024 ».
- Dès lors que le dossier ne serait pas retenu par l'ANS, solliciter l'aide de la DETR – DSIL à hauteur de 395 000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE le projet de création d'une halle multisports intégrant une piste d'athlétisme pour un montant de 1 975 204.00€ HT,

DECIDE de solliciter l'aide du Département au titre des Equipements Sportifs Utilisés par les Collèges (ESUC) et du contrat départemental suivant le plan de financement présenté précédemment ;

DECIDE de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du dispositif « Plan 5000 équipements – Génération 2024 » suivant le plan de financement présenté précédemment ;

DECIDE, dès lors que le dossier ne serait pas retenu par l'ANS, solliciter l'aide de la DETR – DSIL à hauteur de 395 000€ ;

AUTORISE le Président à entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet et à signer toutes les pièces s'y rapportant,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

